

## Concours AL

### Épreuve d'option - HISTOIRE

A compter de la session 2026, l'épreuve d'admissibilité consiste en un commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents. Le sujet de composition de géographie ne sera plus proposé. En conséquence le fond de carte ne sera plus proposé aux candidates et candidats.

Voir l'arrêté du 23 juin 2025 modifiant l'arrêté du 9 août 2024 fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'École normale supérieure (Ulm).

### Épreuve d'option – GÉOGRAPHIE

A compter de la session 2026 :

- Épreuve d'admissibilité : la production graphique ne sera plus obligatoire. Un fond de carte sera toujours proposé aux candidates et candidats. La réalisation d'une ou plusieurs productions graphiques est néanmoins vivement recommandée par le jury qui tiendra compte des productions graphiques pertinentes et de qualité pour valoriser les copies.
- Épreuve d'admission : deux atlas seront désormais fournis dans la salle de préparation ; *L'Atlas du 21<sup>e</sup> siècle* (éditions Nathan) et *L'Atlas géographique mondial* (A. Boissière, éditions Autrement).